



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03 mars 2026 à 14h30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 24 février 2026

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emillionnais			
Monsieur VALEIX	E	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONHO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	E	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BROQUAIRE	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Monsieur BUISSON	E	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur RIGAL	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur CAVALEIRO	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame FONTENEAU	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame GANTCH	P	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU	P	Monsieur VIAUD	
Madame HOPER	E	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Madame KRIER	E	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur LE GAL	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	E	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	E	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Monsieur LEFEVRE		Madame GADRAT	E	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	E	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	E	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur VEDRENNE		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	P
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence E = excusé			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS					
Monsieur PARROT	E	Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Julien BEDIS, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, représenté par Monsieur Hervé GAYRARD, Délégué suppléant de la CDC de Blaye.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Marie DESPRES, Délégué titulaire de la CDC du Grand Saint Emilionnais, donne procuration à Monsieur Alain VALLADE, Délégué titulaire de CDC du Grand Saint Emilionnais,

Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Philippe BUISSON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde,

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Marie BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye,

Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais, donne procuration à Monsieur Georges ELISABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais,

Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Joceline LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,

Monsieur DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne,

Madame MOTTET, Sous-préfète de Blaye.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 03 mars 2026, 38 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N°2026-11

Objet : Autorisation de programme / crédits de paiement 2026

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	38
Nombre de procurations	09
Nombre de votants	47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-18 du 12 avril 2022 approuvant la création d'une Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (APCP) pour le projet du Smicval Market Estuaire (n°15),

Vu la délibération n° 2024-13 du 09 avril 2024 approuvant l'actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 15, 16 et approuvant la création des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 17 et n° 18,

Vu la délibération n°2024-29 du 17 septembre 2024, approuvant l'actualisation notamment de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 15,

Vu la délibération n°2025-16 du 08 avril 2025 approuvant l'actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (ACPC) n°15, 16, 17, 18 et 19,

Vu la délibération n°2025-50 du 16 décembre 2025 approuvant l'actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (ACPC) n°15 et 17.

Considérant qu'il est proposé aux membres du comité syndical d'actualiser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) en cours N°15, 16, 17, 18 et 19.

- APCP N° 15 Smicval Market Terre d'Estuaire

Rappel :

Considérant que La Communauté de Communes de l'Estuaire souhaitant s'engager dans le dispositif Zéro Chômeur Longue Durée a proposé au SMICVAL en lieu et place de la modernisation du pôle existant à St Aubin de Blaye de créer un Smicval Market afin d'en faire la porte d'entrée de cette dynamique. Le projet est donc co-porté avec le CCE de l'Estuaire.

Considérant que le comité syndical a voté le 12 avril 2022 la création d'une autorisation de programme et crédits de paiements pour suivre le projet. L'AP/CP n°15 Smicval Market de l'Estuaire prévoit ainsi une enveloppe de 2 846 000€ TTC (actualisée en septembre 2024), jusqu'en 2026.

Considérant que l'ouverture de l'ouvrage a été effectuée en septembre 2025. Il est toutefois nécessaire de reprogrammer des crédits de paiement sur l'année 2026 afin de permettre solde des opérations de réception du Maître d'œuvre à verser à la fin de la Garantie de parfait achèvement, ainsi que les soldes des derniers Décomptes Généraux et Définitifs des derniers lots du marché de travaux.

Considérant qu'au vu du déroulement du projet, il est proposé :

- De conserver le montant l'autorisation de programme N°15 voté en septembre 2024

- De reprogrammer l'échéancier des crédits de paiement en cohérence avec le réalisé 2025 sur 2026.

Considérant que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 2 846 000.00 € TTC :

Postes de Dépenses	Réalisé 2016 à 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	Total
Annnonces marchés		2 592,00 €	- €	- €	- €	2 592,00 €
Communication	2 760,00 €	3 000,00 €	1 308,00 €	- €	- €	6 468,00 €
Achat terrain		139 191,09 €	- €	- €	- €	139 191,09 €
Maître d'œuvre - MOE-AMO	28 655,26 €	77 333,23 €	50 050,01 €	25 700,00 €	3 000,00 €	292 698,50 €
Travaux (dont avances versées)	4 855,60 €	14 502,00 €	1 411 343,34 €	734 014,20 €	38 841,93 €	2 191 467,89 €
Assurance DO (2%)		- €		25 628,98 €	- €	25 628,98 €
Aléas de chantier (3%)		- €	3 800,00 €	66 901,71 €	- €	68 701,71 €
Mobilier		- €	- €	55 855,44 €	- €	55 855,44 €
Équipement (dont b. mobile, out. matériel diversifié, nettoyage)		- €	- €	63 398,59 €	- €	63 398,59 €
Total	143 680,86 €	236 678,32 €	1 455 801,95 €	969 496,92 €	39 641,93 €	2 846 000,00 €

- APCP N°16 Déploiement opérationnel de la refonte de la collecte et à la mise en œuvre de la tarification incitative

Considérant qu'après validation des réformes structurelles concernant le nouveau modèle de collecte et la tarification incitative, le Smicval a validé les principaux postes de dépenses permettant l'évolution de son organisation technique nécessaire au déploiement opérationnel.

Considérant que dans le cadre de son projet Impact, le Smicval a validé 4 réformes structurelles, déclinées opérationnellement via NéoSmicval. S'agissant du nouveau modèle de collecte et la mise en œuvre de la tarification incitative, Les principaux postes de dépenses permettant l'évolution de son organisation technique et le déploiement opérationnel ont été définis et intégrés dans une autorisation de programme d'un montant total de 39M€ créée le 6 septembre 2022. Son périmètre couvre ainsi :

- L'achat et l'installation des équipements de collecte de proximité
- L'achat et l'installation des équipements de collecte de proximité des biodéchets
- L'achat de véhicules de collecte
- L'achat des équipements et véhicules de maintenance et nettoyage
- L'achat et l'installation du contrôle d'accès sur les équipements de collecte
- L'achat et/ou l'évolution des logiciels métiers

Considérant qu'au 31/12/25, les dépenses réalisées couvrent :

- les achats des équipements de collecte de proximité (bornes, contrôles d'accès) correspondant au périmètre en service ou devant l'être en 2025, ainsi qu'un stock tampon.

Les bornes correspondant au périmètre des communes engagées dans la médiation qui s'est tenue en 2025 n'ont pas été commandées en totalité (commandes stoppées quand cela a été possible).

- Les camions de collecte, au nombre de 13 (soit le nombre de camions modélisé hors Cali conformément au protocole d'accord transactionnel), reçus et payés entre 2024 et 2025.
- Les véhicules de maintenance et de nettoyage nécessaires au territoire déployé
- Le développement du logiciel métier

Considérant que pour l'année 2026, le déploiement entrant dans un phase de stabilisation, les crédits inscrits correspondent principalement :

- Au règlement du solde des dernières commandes de bornes et contrôles d'accès réalisées en 2025
- Aux commandes de bornes complémentaires suivant l'état du stock et selon les demandes d'installations éventuelles des communes
- Au règlement des véhicules de maintenance et nettoyage commandés en 2025 pour le périmètre déployé mais non encore réceptionnés en totalité

Considérant qu'il convient par ailleurs de prolonger l'APCP jusqu'en 2027 et d'y inscrire le solde des crédits de l'APCP correspondant au territoire non déployé à fin 2026. Il est entendu qu'il s'agit simplement de positionner les crédits de paiements restant après 2026, leur montant et affectation pourront être ajusté en fonction des choix à venir.

Considérant qu'au vu du déroulement du déploiement sur l'année 2025, ainsi que la stabilisation du projet en 2026, il est proposé :

- De conserver le montant l'autorisation de programme N°16 voté en septembre 2022
- De prolonger l'APCP jusqu'en 2027
- De reprogrammer l'échéancier des crédits de paiement sur la période 2026-2027, en cohérence avec le réalisé 2025

Considérant que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 39 000 000,00 € TTC.

Poste de dépenses	Réalisé 2022-2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	Total
Achat et installation d'équipements de collecte de proximité hors biodéchets Bornes aériennes /semi-enterrées / enterrées OMR /recyclable et carton/verre si besoin	1 144 735,76 €	4 121 492,11 €	2 936 535,82 €	891 630,00 €	6 005 606,31 €	15 100 000,00 €
Achat et installation d'équipements de collecte de proximité des biodéchets Abribacs / bacs	529 881,43 €	860 330,19 €	636 824,58 €	245 650,08 €	2 627 313,72 €	4 900 000,00 €
Achat de véhicules de collecte hors biodéchets 22 camions grues ...en plus des commandes 2021-2022 commandes 2022/2023 et premiers paiements en 2024	- €	1 959 098,40 €	3 907 620,00 €	- €	3 633 281,60 €	9 500 000,00 €
Achat d'équipements et véhicules de maintenance et nettoyage	50 997,90 €	250 287,60 €	1 365 717,10 €	272 412,00 €	160 585,40 €	2 100 000,00 €
Achat et installation d'équipements pour le contrôle d'accès sur bornes OMR /recyclable/carton/biodéchets	574 959,60 €	1 792 814,04 €	613 221,06 €	141 182,80 €	3 857 822,50 €	6 980 000,00 €
Achat ou évolution des logiciels	171 498,00 €	19 632,00 €	41 100,00 €	180 000,00 €	7 770,00 €	420 000,00 €
Total	2 472 072,69 €	9 003 654,34 €	9 501 018,56 €	1 730 874,88 €	16 292 379,53 €	39 000 000,00 €

• APCP N°17 Acquisition de véhicules lourds 2024-2026

Considérant que le comité syndical a voté le 17 avril 2024 la création d'une AP/CP pour le renouvellement de véhicules lourds hors véhicules pour la refonte de la collecte (AP/CP 16) afin d'en faciliter la gestion budgétaire (délais de livraison longs)

Considérant que les crédits initialement positionnés en 2025 pour le règlement d'un camion de collecte des bornes à verre n'ont pas été consommés en raison de retard de livraison. Aussi, la répartition annuelle des crédits de paiements nécessite d'être actualisée. Les CP inscrits en 2026 correspondent donc au camion de collecte des bornes à verre (commandé en 2024 ainsi qu'une remorque pour les pôles recyclage déjà programmée sur l'exercice 2026 (commandée en 2025). Le montant global de l'APCP reste inchangé.

Considérant qu'au vu du déroulement du projet, il est donc proposé :

- De conserver le montant l'autorisation de programme N°17 voté en avril 2024
- De prolonger l'APCP jusqu'en 2027
- De reprogrammer l'échéancier des crédits de paiement en cohérence avec le réalisé 2025 ainsi que la replanification sur l'année 2026 et 2027 .

Considérant que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 916 400,00 € TTC :

Postes de Dépenses	Réalisé 2024	Réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL en TTC
Annonces marchés	- €	- €	1 800,00 €	2 600,00 €	4 400,00 €
Véhicules de Collecte : Evoluovac, Ampliroff, Compacteur	- €	- €	435 687,26 €	- €	435 687,26 €
Véhicules Potes R recyclages (Remorque, Compacteur Packmat, Polybenne 8 roues)	- €	- €	246 571,20 €	229 741,54 €	476 312,74 €
Véhicules Léger Utilitaire	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses/an	- €	- €	684 058,46 €	232 341,54 €	916 400,00 €

- APCP n°18 Smicval Market du Libournais

Rappel :

Considérant que le projet de Smicval Market du Libournais s'associe à la création d'un tiers lieu animé par un collectif d'acteurs et visant à développer des activités sociales et économiques favorisant la réduction des déchets. Le comité syndical a voté le 9 avril 2024 la création d'une AP/CP pour suivre le projet. L'AP/CP créée débute à la phase de construction du projet et prévoit une enveloppe de 7 701 000€ TTC, jusqu'en 2026.

Considérant que la construction de l'ensemble est encadrée par deux marchés : un marché de tranche ferme correspondant aux travaux de réhabilitation des bâtiments et un marché de tranche optionnelle correspondant à l'aménagement de la partie tiers-lieu (publication prévue à l'issue

Considérant qu'au 31/12/2025, les travaux de la tranche ferme sont presque achevés avec une réception prévue fin février 2026. Les commandes et livraison des équipements, de la signalétique, et des aménagements des zones de la partie Smicval Market devraient avoir lieu cette année pour une prévision d'ouverture de la partie Smicval Market sur la fin du troisième trimestre 2026. Interviendra ensuite la publication du marché pour la tranche optionnelle qui concerne l'aménagement du bâtiment tiers-lieu et artisanat, pour un démarrage des prestations en été 2026 au plus tard.

Considérant que suivant l'exécution des travaux de la tranche ferme et afin de permettre une publication du marché de la tranche optionnelle à hauteur du besoin tel que défini initialement (1 310 K€ HT), une revalorisation du montant de l'AP/CP de 300k. En effet, des surcouts, inhérents à la nature des travaux de réhabilitation et indispensables à la poursuite du projet, ont du être pris en charge. Il s'agit notamment de :

- la dépollution complémentaire d'une partie du site (192 000 € TTC),
- d'avenants de plus-value à la suite d'imprévus dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments
- la revalorisation de la maîtrise d'œuvre externe en lien avec l'augmentation des travaux de la tranche ferme (environ 50 000 € TTC)

Considérant que la possibilité de réduire l'enveloppe de la tranche ferme afin d'absorber ce surcout a été étudié et n'est pas réalisable sans dénaturer le projet.

Considérant qu'il convient de prolonger l'APCP 18 jusqu'en 2027 afin d'anticiper le paiement du solde des phases d'opérations de réception des tranches fermes et de la tranche optionnelle affirmée comprenant la partie du suivie de la Garantie de Parfait Achèvement et de potentiels soldes de marchés de travaux du SMK Libournais Tranche optionnelle suivant la date de réception des travaux.

Considérant qu'au vu du déroulement du projet, il est donc proposé :

- De revaloriser l'APCP 18 de 300 000 € pour un montant global de 8 001 000 € TTC
- De prolonger l'APCP 18 jusqu'en 2027
- De reprogrammer l'échéancier des crédits de paiement sur la période 2026-2027 en cohérence avec le réalisé 2025 et ainsi intégrer le calendrier actualisé des travaux.

Considérant que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 8 001 000 € TTC :

Postes de Dépenses	CA 2024	CA 2025	CP 2026	CP 2027	Total
Annonces marchés » Constat huissier	1 728,00 €	864,00 €	1 651,00 €	- €	4 243,00 €
Maître d'œuvre - MOE - AMO	59 940,69 €	183 188,36 €	82 356,54 €	53 661,71 €	419 147,00 €
Travaux - Tranche ferme	680 032,57 €	3 234 718,21 €	899 934,22 €	- €	4 814 685,00 €
Travaux - Tranches optionnelles	- €	- €	1 570 000,00 €	45 600,00 €	1 615 600,00 €
Assurance DO (2%)	- €	21 786,72 €	- €	64 613,28 €	86 400,00 €
Aléas de chantier (3%)	- €	39 686,76 €	198 313,24 €	6 000,00 €	204 000,00 €
Équipement (pont bascule, triémie, meuble, rayonnage)	- €	8 100,00 €	848 624,23 €	0,77 €	856 925,00 €
Total	781 701,26 €	3 488 343,75 €	3 561 079,23 €	169 675,76 €	8 001 000,00 €

- APCP N°19 Smicval Market du Blayais

Considérant que le comité syndical a voté le 12 novembre 2024 la création d'une AP/CP pour suivre le projet du Smicval Market du Blayais. Pour rappel, un projet commun avec la Communauté de Communes de Blaye a été initié et un terrain pour porter le projet a été identifié et acheté par le SMICVAL (cf. : Délibération n°2023-56).

Considérant que l'équipement est réalisé par le SMICVAL en collaboration avec la communauté de communes de Blaye pour apporter à ce Smicval Market une activité complémentaire « Zéro déchet », pour laquelle un espace supplémentaire d'environ 200 m² est envisagé.

Considérant que le pôle recyclage de Saint Paul devrait être conservé uniquement pour les gravats et végétaux (ainsi qu'éventuellement d'autres flux qui sont en cours d'exploration). Les deux équipements seront donc complémentaires et permettront de rendre un service plus fluide et correspondant aux besoins des habitants.

Considérant qu'au 31/12/2025, la phase d'avant-projet détaillé est en cours de finalisation et il est prévu un dépôt du permis de construire au printemps 2026. La publication et la notification du marché de travaux interviendra après validation du permis et le démarrage des travaux est prévu sur la fin de l'année 2026 pour une exécution jusqu'en 2027.

Considérant qu'il convient également de prolonger l'APCP 19 jusqu'en 2028 pour le paiement des soldes de la phase des opérations de réception du Maître d'œuvre externe, ainsi que des reliquats du marché de travaux

Considérant qu'au vu du déroulement des premières phase du projet, il est donc proposé :

- De conserver le montant l'autorisation de programme N°19 voté en novembre 2024
- De prolonger l'APCP 19 jusqu'en 2028
- De reprogrammer l'échéancier des crédits de paiement sur la période 2026-2027-2028 en cohérence avec le réalisé 2025 et ainsi intégrer le calendrier prévisionnel des travaux.

Considérant que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 3 280 800 € TTC :

Postes de Dépenses	CA 2024	CA 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Total
Annances marchés + Constat huissier			1 800,00 €	1 080,00 €		2 880,00 €
Communication				5 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €
Maître d'œuvre		23 051,52 €	112 872,00 €	111 135,43 €	5 000,00 €	252 000,00 €
Etudes (BCT, CSPS, CSST, AMO)		13 924,00 €	34 876,00 €			37 800,00 €
Primes candidats non retenus		28 800,00 €				28 800,00 €
Travaux			616 037,27 €	1 873 562,73 €	39 000,00 €	2 520 000,00 €
Assurance DO (1,1%)				27 720,00 €		27 720,00 €
Aléas de chantier (3%)			12 000,00 €	60 600,00 €	3 000,00 €	75 600,00 €
Equipements				300 000,00 €	24 000,00 €	324 000,00 €
Total	0 €	64 775,52 €	767 525,27 €	2 382 489,21 €	66 000,00 €	3 280 800,00 €

→ Il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider la mise à jour des cinq autorisations de programme dont le montant global reste inchangé sauf pour l'APCP 18 dont il est demandé une revalorisation de 300 000 € TTC et de valider les prolongations ainsi que les répartitions des crédits de paiement annuels ainsi proposées.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	37
Contre	0
Abstentions	10

Décide :

Article 1 :

De valider la mise à jour des cinq autorisations de programme et crédits de paiement dont le montant global reste inchangé, sauf pour l'APCP 18 dont il est demandé une revalorisation de 300 000 € TTC, et de valider les prolongations ainsi que les répartitions des crédits de paiement annuels comme ci-dessus exposées.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 03 mars 2026

Publié le : 12.03.2026

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

